

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—
POINTE-AUX-TREMBLES**

**ORDONNANCE NUMÉRO
OCA16-(C-4.1)-007**

Règlement sur la circulation et le
stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1)

À la séance du 6 décembre 2016, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles décrète :

L'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée pour
personnes handicapées, en tout temps, près du 12399, rue Diderot, sur une distance de
6 mètres vers l'est, à 30 mètres à l'est de la rue Voltaire;

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

M^e Alain Roy, LL.M., OMA, avocat
Secrétaire d'arrondissement

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du 6 décembre 2016.
Entrée en vigueur le 13 décembre 2016.
